



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-42*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

**JAZZ EN OUCHE
2026 -
MODIFICATIONS
DES TARIFS DU PASS**

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

La proposition du festival Jazz en Ouche 2026 est diversifiée et riche. Il s'avère que les tarifs du pass appliqués lors du festival 2025 ne sont plus en adéquation avec la proposition de la prochaine édition.

- Pour rappel, la somme des prix d'entrées de l'édition 2025 était de 95 € en tarif plein et 70 € en tarif réduit.

Les tarifs appliqués en 2025 pour le pass étaient de :

Pass plein tarif : 70 € / Pass tarif réduit 50 €.

- Cette année, la somme des prix d'entrées de l'édition 2026 est de 115 € en tarif plein et 90 € en tarif réduit.

Il est donc proposé de fixer les tarifs du pass de la façon suivante :

Pass plein tarif : 90 € / Pass tarif réduit : 70 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE les modifications des tarifs du pass proposées
ci-dessus.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]
Véronique LOUWAGIE